

distribution d'eau: un plan directeur pour planifier les investissements et maîtriser les coûts

La Ville de Lausanne distribue de l'eau potable à 16 communes de l'agglomération. Compte tenu de cette importance régionale et des développements prévus pour ces prochaines années, la Municipalité de Lausanne propose aujourd'hui, pour la première fois, un plan directeur de la distribution d'eau. Il planifie les investissements pour garantir une eau de qualité ces prochaines années et inaugure la mise en place d'un nouveau plan comptable, permettant une meilleure transparence des tarifs.

Depuis 1850, le réseau d'alimentation et de distribution d'eau à Lausanne n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, 86 communes ont des relations commerciales avec **eauservice**, faisant de Lausanne le 3^e distributeur de Suisse. 16 d'entre elles sont alimentées au détail et 70 en gros. Les communes alimentées au détail consomment 22 millions de m³ d'eau par an pour 220'000 habitants. Les sources d'approvisionnement sont les sources du Pays-d'Enhaut, le lac de Bret et le pompage du lac Léman. En 2004, la Municipalité, soucieuse du caractère fondamental de l'accès à l'eau potable, a signé une déclaration « L'eau, bien public ».

Dans les années à venir, la population du canton devrait augmenter en moyenne de 1% par année et de nouveaux quartiers verront le jour à Lausanne et dans l'agglomération. Les infrastructures doivent donc être planifiées pour près de 400'000 habitants. Parallèlement, les exigences légales en matière de qualité, fixées par la Confédération, ont fortement augmenté et vont encore se renforcer sous l'influence des normes européennes.

Ces différents éléments ont une influence directe sur les infrastructures, elles-mêmes vieillissantes. Dans un avenir proche, l'usine de Saint-Sulpice, l'usine de Bret, le réservoir du Calvaire, le réservoir des Dailles et les conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont de Pierre nécessiteront des rénovations importantes. Les nouvelles technologies (telles l'ultrafiltration expérimentée à grande échelle pour la première fois à l'usine de Lutry) permettront, sans augmentation de charges, d'améliorer la qualité de l'eau, favorisant ainsi l'implantation d'industries exigeant une eau parfaite (biotech, pharma, etc.).

Afin d'améliorer la transparence des coûts de la chaîne d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, la Municipalité propose un nouveau plan comptable adapté au « nouveau modèle comptable harmonisé » (MCH2) de la Confédération. La comptabilité analytique facilitera les prévisions pour adapter la tarification de l'eau en fonction des investissements, car les différentes étapes – production, transport, pompage, stockage, distribution, contrôle qualité, frais administratifs et facturation – seront prises en compte. Ceci d'autant plus que la Confédération exerce une pression à la baisse sur le prix de l'eau. Dans les années 90, la consommation ayant baissé, **eauservice** avait dû adapter sa tarification, car le prix de l'eau dépend directement de la consommation. A noter que le plan comptable actuel découle des directives cantonales de 1955, revues dans les années 70.

● ● ● ● ● ● ●

Ce plan directeur de la distribution d'eau propose donc de confirmer – en amont avec le Canton de Vaud – la responsabilité régionale d'**eauservice** en vue du développement de l'arc lémanique, de distribuer une eau de qualité prenant en compte les dangers pour la santé liés aux virus, bactéries micropolluants, nanoparticules (etc.) et convenant à des industries de pointe (biotechniques, pharmas, composants micro-informatique), d'en produire en quantités suffisantes et à un prix abordable pour tous, de mettre en place une politique tarifaire transparente et incitative aux économies d'eau, d'établir une comptabilité analytique, d'optimiser l'utilisation de l'énergie et de tenir compte du réchauffement climatique.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**
- **Henri Burnier, chef d'eauservice, 021 315 85 10**

Le préavis n° 2011-03 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 19 janvier 2011